

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

PRESENTS : Mr MOREAU – Mme BILLET - Mme JACQUOT – Mr HOLODYNSKI - Mr SANIEZ – Mr BLONDIAUX – Mr BOMER – Mme CASSARINO - Mme FRANKLIN – Mme LOEHRER – Mr SAGRANGE.

ABSENTS EXCUSES : Mme OUDIN - Mr YAQOUB.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) MISE EN PLACE DU REGLEMENT EUROPEEN 2016/679 DIT RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le Maire rappelle que le RGPD oblige notre collectivité à s'organiser pour protéger les données personnelles des administrés.

En application de la délibération du 2 juillet 2018 portant mise en place du RGPD dans le cadre d'une mutualisation avec Dijon Métropole, le Maire explique qu'il a participé à une réunion de travail sur le sujet.

- Notre délégué à la Protection des Données déclaré à la CNIL (« DPD » ou « DPO » pour « Data Protection Officer » est Monsieur Alain BLANC.
- Monsieur Syméon MAVRAKIS, collaborateur de la DSI de la Métropole, sera le référent RGPD et l'assistant de notre DPO.

Nous disposons d'une adresse mail pour contacter toute cette équipe.

Dans les prochaines semaines, sera planifiée une demi-journée de travail, in situ. Cette rencontre aura lieu entre la fin octobre et la mi-novembre .

III) REMPLACEMENT DES STRUCTURES DE JEUX DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE ET DANS L'AIRE DE JEUX SITUEE PLACE DU MOULIN

Le Maire indique que deux jeux ont été démontés et enlevés dans la cour de l'école maternelle pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, une des structures des jeux, situées dans l'aire de jeux de la place du Moulin, a été incendiée ; une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

L'assurance a été contactée, une expertise a eu lieu et, en attendant les résultats de l'enquête, une proposition de dédommagement de 6000 € a été présentée à la commune.

Concernant le remplacement des structures de jeux à l'école maternelle Mme BILLET, Adjointe aux affaires scolaires, explique que les enseignants préfèrent attendre l'année prochaine pour avoir une nouvelle structure de jeux plus importante, plutôt que le remplacement des simples jeux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- **de remplacer** les structures de jeux de l'école maternelle et de l'aire de jeux de la Place du Moulin en 2019,
- **de préparer** un dossier avec demande de subventions.

IV) MESURES DE PROTECTION POUR PREVENIR L'INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE

Deux mesures de protection pour prévenir l'installation des gens du voyage sont envisageables.

1-Déplacement de coffret électrique situé près de l'école élémentaire, dans le local chauffage de cette école.

2- Sur la base d'un plan élaboré par Dijon Métropole et, sous réserve d'un financement de Dijon Métropole, construction d'un mini merlon avec enrochement et barrière d'accès avec code. Le schéma est présenté et détaillé en séance, sur plan.

Le Conseil Municipal estime que la mise en place d'un merlon avec enrochement et barrière doit s'intégrer dans une réflexion plus globale d'aménagement de cet espace et privilégie, dans un premier temps, le déplacement du coffret électrique, sous réserve de l'acceptation, par ENEDIS, de cette solution. »

V) DECISIONS BUDGETAIRES : ABANDON DE CREANCE

Mme JACQUOT, Adjointe aux finances, présente en séance une proposition d'abandon de créance d'un montant de 13,09 €, pour un usager du service périscolaire qui ne répond pas aux sollicitations de paiement et qui ne peut être poursuivi en raison du faible montant de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise l'abandon de la créance s'élevant à 13,09 €.

VI) RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Mme BILLET, Adjointe aux affaires scolaires, explique que le service périscolaire nécessite un renforcement de l'effectif en personnel, à certains moments de la journée, notamment au restaurant scolaire. Il est proposé, en séance, le recrutement d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **Autorise** le Maire à lancer un appel à candidatures pour le recrutement d'un agent en contrat aidé.

VII) POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

A la rentrée scolaire 2018/2019, l'effectif total est de 145 élèves répartis comme suit :

- Petite Section/ Moyenne Section - Mme BENOIT : 27 élèves,
- Moyenne Section/Grande Section - Mme VIEL : 29 élèves,
- Grande Section/CP- Mme GUILLEMINOT : 21 élèves.
- CE1/CE2 - Mme LANDRON : 23 élèves,
- CE2/CM1- M. PERRIN : 21 élèves,
- CM1/CM2 - Mme BALLEYGUIER et M. LAPO : 24 élèves.

Monsieur BLONDIAUX explique en séance que la gratuité des NAP a un effet indésirable qu'il serait souhaitable de corriger. En effet, certains enfants inscrits aux NAP ne participent pas, parce qu'ils sont repris par les familles directement à la sortie de l'école.

Cette situation se répète quotidiennement, pour un effectif d'enfants non négligeable et ayant pour conséquence :

- Un effectif d'encadrement surdimensionné ; générant ainsi un surcoût inutile pour la commune.
- Pour l'équipe d'animation, la nécessité de réorganiser les activités initialement prévues.

Après échange, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'instauration d'une pénalité financière dès lors que les enfants inscrits aux NAP seront en absence injustifiée.

Ce point sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

VIII) POINT SUR L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'été 2018

Mme Billet, Adjointe aux affaires scolaires, présente en séance le bilan d'activité de l'accueil de loisirs d'été 2018.

L'accueil de loisirs a été ouvert cet été durant 5 semaines

- 3 semaines en juillet : du 9 au 27 juillet,
- 2 semaines en août : du 20 au 31 août.

Il a été dirigé par Yann BONADEI pendant 4 semaines, par Marion NURDIN la dernière semaine.

56 enfants ont été inscrits sur l'ensemble de la période d'ouverture,
41 familles étaient concernées, dont 15 avec 2 enfants.

Fréquentation moyenne : 18 enfants par jour (19 en juillet et 15 en août),

3644 h de présence réalisées et déclarées à la CAF pour 25 jours d'ouverture en **2018**,

3296 h de présence réalisées et déclarées à la CAF pour 26 jours d'ouverture en **2017**, soit 348 heures réalisées en plus cette année (un peu plus de **10% d'augmentation de l'effectif**).

Une grande sortie à Nigloland, la 2ème semaine, a rencontré un vif succès (27 enfants y ont participé).

La mutualisation du transport des enfants en bus, avec 2 autres accueils de loisirs PEP, a permis de limiter les frais.

Un mini-camp a été organisé du 23 au 26 juillet : 15 enfants de plus de 6 ans sont partis à Messigny et Vantoux (acrobranche, grands jeux, promenades en forêt, jeux d'eau...).

Une enquête de satisfaction a été proposée aux 26 familles qui ont donné leur adresse internet : 13 réponses (50% de taux de réponses), indice de satisfaction à 9/10.

Plusieurs familles ont exprimé leurs souhaits d'une ouverture de l'accueil de loisirs plus large sur l'ensemble de la période des vacances scolaires.

IX) INFORMATISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé, au printemps dernier, d'informatiser le fonctionnement du service périscolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019. La solution BERGER LEVRAULT, Portail Famille, avait été retenue.

Après de longs et fastidieux paramétrages qui ont été effectués durant l'été 2018 une mise en route, tout au long du mois de septembre, a permis d'accompagner et de familiariser les familles à ce nouveau système

Le service périscolaire est maintenant informatisé. Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) au service, directement via le Portail Famille <https://portail.berger-levrault.fr/communeBresseysurtille21560/accueil>. L'accès au portail est aussi accessible depuis le site internet de la commune en cliquant sur le logo Portail Famille.

A partir d'un code d'accès personnel sur ce portail, ils peuvent inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire, aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), à la garderie etc ... et régler les factures par carte bancaire.

Le personnel s'est également familiarisé avec ces nouvelles dispositions qui devraient améliorer le fonctionnement du service en terme d'efficacité, de rigueur avec, notamment, un gain de temps appréciable et une réduction du risque d'erreurs.

Actuellement, la facturation de septembre a été faite et les agents effectuent des vérifications de concordance pour cette première fois.

X) SITUATION FINANCIERE COMMUNALE

Mme JACQUOT Elisabeth, Adjointe aux finances, propose aux élus de faire un point sur l'exécution du budget 2018, en cette fin d'année.

En section de fonctionnement à la date du 15 octobre 2018, le solde entre les dépenses et les recettes fait apparaître un excédent de 44 440€.

Concernant le FCTVA, dont la recette prévue était de 34 243 €, la commune ne percevra que 13 290 €. Ce FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de 2016 et le rachat du terrain de football à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) n'étant pas assujéti à cette taxe, il ne fait l'objet d'aucun remboursement.

En investissement la commune a dû procéder au remplacement de divers matériel comme un ordinateur, un réfrigérateur une débroussailleuse ainsi que du mobilier scolaire.

Les subventions collectées ou en cours de collectes par la commune, elles sont conformes au prévisionnel.

- 2 000 € au titre du reliquat de la CAF pour la construction des salles mutualisée avec l'école et l'ALSH à usage informatique et bibliothèque.

- 2 495 € au titre de la CAF en investissement pour l'informatisation du service périscolaire,

- 4 925 € au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour la chaudière de l'école maternelle et le lavabo circulaire,

- 2 955 € au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) pour la chaudière de l'école maternelle et le lavabo circulaire.

- 960 € au titre de la CNRACL pour le financement du document unique.

XI) BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire indique que le moment est venu de préparer le bulletin municipal de fin d'année. La date limite pour remettre les articles est fixée au 15 novembre.

XII) RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2018-727 (QPC du 13 juillet 2018) rendant obligatoire la mise en place des deux éléments (IFSE et CIA) du RIFSEEP, dès lors qu'une collectivité institue le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel ;

Considérant que la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2017, instituant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) n'a pas prévu la part CIA du dispositif et qu'il convient, dès lors, d'y remédier,

Considérant par ailleurs, que le dispositif visé à la délibération du 24 mars 2017 ne prévoit pas le cadre d'emplois des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives, pour un agent nouvellement intégré à la collectivité par voie de mutation, et qu'il convient de rajouter ce cadre d'emploi au dispositif RIFSEEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **Institue** le CIA (Complément Individuel Annuel), conformément à la décision du Conseil Constitutionnel n° 2018-727 (QPC du 13 juillet 2018),
- **Ajoute** le cadre d'emploi des opérateurs des APS aux dispositifs IFSE et CIA du RIFSEEP afin d'intégrer, au bénéfice du dispositif, un nouvel agent recruté par voie de mutation.

XIII) INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS DES NOMS DES SOLDATS TUES LORS DES GUERRES MONDIALES

Un projet d'inscription sur le monument aux morts, des noms des dix soldats tués au cours de la guerre de 1914/1918, ainsi qu'un devis pour un montant de 2180 € TTC sont présentés en séance.

Sur le principe, le Conseil Municipal accepte que soient réalisés ces travaux funéraires. Toutefois, le devis ne prévoit pas l'inscription du nom d'un soldat tué lors de la guerre de 1939/1945 et devra être revu.

XIV) DIVERS

1) Le Conseil Municipal délibère favorablement pour l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association « Graine de Canailles » pour l'organisation d'Halloween.

2) Le Maire indique que la longueur de voirie communale est un élément qui entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée à la commune par l'Etat.

- Vu le tableau de recensement exhaustif des rues et des routes communales ;

Le Conseil Municipal arrête à 8 977 mètres linéaires la longueur de la voirie communale.

3) Date des voeux : Les voeux de la municipalité, pour la nouvelle année, auront lieu le 12 janvier 2019. L'heure reste à préciser.

4) A la demande de Mme FRANKLIN, il sera pris contact avec l'agriculteur exploitant pour reprendre la parcelle de terrain en friche, située au sud du quartier « Le Clair Bois ».

De même, contact sera pris avec Mme VALENTIN (responsable réseaux à Dijon Métropole) pour connaître la suite donnée aux travaux de mise en étanchéité des tampons d'assainissement.

4) **Avant-projet du PLUi-HD** : Le Maire rappelle que le volumineux dossier contenant les documents du PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat et Déplacements) est disponibles à la mairie et que le Conseil Municipal sera appelé à donner un avis sur ce dossier le 12 novembre 2018, au plus tard.

La séance est levée vers 23 h.